

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 septembre 2024**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 7 Christian EXCOFON, Maire.
Excusés : 0
Absents : 4 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry
Votants : 7 TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALIS.

Date de la convocation : Excusés : /
17/09/2024

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jérémie MONGELLAZ, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD, Jean-Loup MARTIN.

A été élu secrétaire de séance : Jean-Luc REBORD

Délibération n° 2024-D40 - Construction d'un passage bateau au droit du Nant Pelou suite aux intempéries de novembre et décembre 2023 - Demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC

Monsieur le Maire expose :

Suite aux fortes pluies et crues torrentielles des cours du Nant Pelou et du Nant Cortet, des mois de novembre et décembre 2023, les lits de ces ruisseaux, les infrastructures routières et ouvrages d'art ainsi que les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurité de la circulation ont été fortement endommagés. Des travaux de première urgence ont été réalisés afin de rétablir la circulation des routes et de garantir la sécurité des usagers.

Il reste des travaux d'amélioration pour la sécurisation de la route communale au droit du Nant Pelou et ainsi éviter la déstabilisation future de la route en aval en maintenant les éventuelles nouvelles crues torrentielles dans le lit du ruisseau. Pour cela, il est proposé de créer un passage bateau très marqué en reprenant le profil en long de la route sur une soixantaine de mètres.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du département de la Savoie au titre du FDEC. :

Un dossier de demande de subvention doit être présenté par la mairie afin de bénéficier de ces aides.

Selon une première évaluation, le coût des travaux s'élèverait à 92 400 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (7 voix pour) :

- **Approuve** l'opération de construction d'un passage bateau au droit du Nant Pelou,
- **Sollicite** l'aide financière du département de la Savoie la plus élevée possible, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC) ou de toute autre enveloppe budgétaire.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention du Département de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC) ou de toute autre enveloppe budgétaire : les plus élevées possibles
 - Subvention Etat au titre du Fonds Vert ou de toute autre enveloppe budgétaire : les plus élevées possibles
 - Financement communal pour le solde : par autofinancement ou par emprunt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240925-2024-D40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024
Publication : 30/09/2024

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de l'opération.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.*

Le Maire,
Christian EXCOFFON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240925-2024-D40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024
Publication : 30/09/2024